

ARTICLE 1 : L'objet de l'opération

Dans le cadre du développement du football en milieu scolaire et en lien avec leur convention partenariale signée en novembre 2014, la Fédération Française de Football (FFF) et la Fédération sportive éducative de l'Enseignement catholique (UGSEL) renforcent leur partenariat pour favoriser au sein des collèges et des lycées, le développement d'actions sportives et culturelles.

Ce dispositif a pour nom : « LA QUINZAINE DU FOOT CITOYEN » et aura pour objectifs de :

- ✓ Faire pratiquer le football ou futsal aux élèves (filles et garçons) non pratiquants.
- ✓ Créer un lien avec les établissements primaires locaux dans le cadre du nouveau cycle 3
- ✓ Créer un lien avec une association caritative local.

ARTICLE 2 : Les destinataires du dispositif

L'opération « LA QUINZAINE DU FOOT CITOYEN » lancée par le MEN, la FFF et les fédérations sportives scolaires (UGSEL, UNSS...) vise à récompenser des projets de classe.

Sont éligibles à cet appel à projets :

- ⇒ les classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} (collège)
- ⇒ les classes de la 2^{nde} à la terminale (lycée)
- ⇒ les dispositifs tels que les sections sportives, les classes à horaires aménagées, les pôles espoirs.

L'opération (projet sportif) se déroulera officiellement entre le 19 mars 2018 et le 30 mars 2018.

ARTICLE 3 : Les modalités d'inscription

L'inscription doit impérativement être effectuée sur le site internet : <http://quinzainedufoot.fff.fr/fr/>

Un lien vers ce site internet sera notamment disponible sur les sites du MEN (<http://eduscol.education.fr/cid112692/-foot-a-l-ecole.html>), de l'UGSEL (<http://www.ugsel.org/>) et de la FFF (<http://www.fff.fr>).

Recommandations: informer l'ensemble des référents de l'opération :

- le référent régional FFF (Conseiller Technique Régional DAP et PPF de la ligue de football)
- le référent régional UNSS (Directeur Régional UNSS de l'académie)
- le référent régional IA-IPR EPS (Inspecteur Académique – Inspecteur Pédagogique Régional EPS)
- le référent régional UGSEL (Directeur territorial Ugsel)

La liste des référents, « Annuaire secondaire – football en milieu scolaire » se trouvera sur le site internet nommé ci-dessus.

Par ailleurs, il faudra être capable de justifier de l'autorisation du droit à l'image pour les élèves.

ARTICLE 4 : La description du projet

Le projet se décline en 2 axes :

- **Projet sportif :**

Réalisation d'une action football ou futsal (ateliers techniques, matchs, tournois...) afin de faire pratiquer les élèves (garçons et filles) licenciés et non licenciés. Cette action devra être réalisée entre le 19 mars 2018 et le 30 mars 2018. Ce projet sportif devra aussi correspondre au lancement ou à la clôture d'un cycle EPS football ou futsal.

- **Projet organisationnel / culturel :** « A LA RENCONTRE DE L'AUTRE »

1. Réalisation d'un montage vidéo/photo relatant la participation des élèves de la classe ou établissement (collège et / ou lycée) à l'organisation, l'animation, l'arbitrage d'un rassemblement « FOOT A L'ECOLE » à l'attention des établissements primaires de proximité. Cette action a pour but d'officialiser de manière concrète le cycle 3 (passerelle primaire – secondaire), créer un lien fort entre les participants (enseignants, élèves, partenaires, clubs...) des différents établissements de proximité, communiquer sur les sections sportives scolaires.

OU

2. Réalisation d'un montage vidéo/photo relatant la création d'une passerelle entre les élèves et une association locale (caritative prioritairement). Il s'agira de montrer et d'expliciter le lien créé par le football entre cette association et les élèves de l'établissement (accompagnés de leur(s) enseignant(s) référent(s)).

Type de fichier	Format	Durée maximum
Vidéo	.avi, .wmv, .mov., DivX, .mkv, MPEG4, AVC, .flv	3 min
Photo (10 max)	Jpg, png, pdf, powerpoint,	Non applicable
Audio	Wav, mp, wma, aac	3 min

N.B = lors de l'envoi de la production, un certain nombre d'informations seront à préciser :

- ✓ le nom de l'établissement
- ✓ la ville,
- ✓ la classe,
- ✓ le nom de l'enseignant.



Règlement de l'opération « LA QUINZAINE DU FOOT CITOYEN » SAISON 2017 / 2018

Celle-ci sera envoyée via le logiciel Wetransfer aux référents académiques ou territoriaux : FFF – EN – UNSS - UGSEL. La liste des contacts « Annuaire secondaire – Football en milieu scolaire » sera disponible sur le site internet de l'opération.

ARTICLE 5 : Le calendrier de l'opération 2017/2018

L'opération « LA QUINZAINE DU FOOT CITOYEN » est officiellement lancée le **lundi 04 septembre 2017**.

- *Ouverture des inscriptions* = 04 septembre 2017
- *Dates de l'opération (volet sportif)* = du 19 mars 2018 au 30 mars 2018
- *Clôture des inscriptions* = 30 mars 2018
- *Dépôt des productions au niveau académique* = 18 mai 2018 (aux 3 référents)
- *Jury académique* = entre le 22 mai et le 25 mai 2018
- *Jury national* = entre le 04 juin et le 08 juin 2018
- *Récompenses finales* = entre le 02 juillet et le 05 juillet 2018
- *Remise des récompenses* = entre le 11 juin et le 06 juillet 2018

ARTICLE 6 : La validation des productions au niveau du jury académique

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la FFF et des fédérations sportives scolaires (UGSEL, UNSS...) lors du jury académique.

La commission mixte régionale organisera une valorisation académique des productions (rassemblements, animation, communication sites internet...) et un courrier officiel communiquera sur les résultats.

Sans être obligatoire, la composition du jury académique ci-dessous est préconisée :

- 2 élèves dont 1 fille et 1 garçon
- 1 représentant du MEN (IA IPR EPS ou son représentant)
- 1 représentant de la ligue de football (CTR DAP, CTR PPF...)
- 1 représentant de l'UNSS (le directeur régional ou son représentant)
- 1 représentant de l'UGSEL

D'autres partenaires locaux peuvent être membres du jury académique.





Règlement de l'opération « LA QUINZAINE DU FOOT CITOYEN » SAISON 2017 / 2018

A l'issue du jury, les productions lauréates par académie (1 collège et 1 lycée au maximum), accompagnées de la grille d'évaluation, seront à renvoyer à la FFF au 28 mai 2017 à l'adresse suivante : fbechon@fff.fr

ARTICLE 7 : Récompenses

Plusieurs récompenses seront offertes à l'issue de cette année 2017/2018 :

- Chaque établissement ayant participé au double volet (sportif et organisationnel/culturel) recevront un kit matériel composé de ballons et d'un sac à ballons
- Les lauréats académiques (1 collège et 1 lycée) se verront attribuer :
 - o Un kit matériel composé de ballons et de sacs à ballons
 - o Un maillot de l'équipe de France encadré, faisant office de trophée académique, accompagné d'un poster des équipes de France (masculine et féminine).
- Les lauréats nationaux (1 collège et 1 lycée) auront l'opportunité de vivre une expérience unique au Centre National du Football à Clairefontaine sur une opération libellée « 24 heures chez les bleus ». Chaque classe pourra être représentée par 28 personnes incluant les accompagnateurs. La FFF remboursera les frais de transport des lauréats à hauteur de 1000 euros et prendra à sa charge les frais d'hébergement et de restauration sur le site. Cette récompense sera réalisée entre le 02 et 05 juillet 2018.

ARTICLE 8 : Confidentialité et liberté des informations

Conformément à loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : cil.fff@fff.fr

ARTICLE 10 : Acceptation du règlement

La participation au concours « LA QUINZAINE DU FOOT CITOYEN » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.

